

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 MAI 2021 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, ROMANET Marie-Aline,

ABSENT(E) S : RIMBOUD Bruno

EXCUSE(E) S : BOURGEOIS Catherine (donne pouvoir à ROMANET Marie-Aline), TABRAN Floriane, BERNARDON Paulin

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, que la séance sera limitée à la présence de 3 personnes dans le public afin d'assurer la sécurité de tous**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 08.04.2021

Mme La maire et l'ensemble des élus réitèrent leurs condoléances à la famille de Mr COLLOMBET André

DOSSIERS D'URBANISME

- **TERRAZ Paul :** DP pour l'habillage en pierres et logo « Savoie » du soubassement côté RD 88 du bâtiment cadastré ZN 728 situé 602 Route du village.
- **BAL Anthony :** DP pour la transformation d'un balcon existant en terrasse sur le bâtiment cadastré Q 1874 situé 320 rue des longes Les Plaines.
- **BOUACHE Yazid :** DP pour la réfection de la toiture en tôles gris anthracite sur le bâtiment cadastré Q 1174 situé 658 route de Notre Dame du Pré, Les Plaines

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ces dossiers ont reçu un avis favorable

- **COMMUNE DE ST MARCEL :** Permis de Démolir pour l'un des chalets de la Cote sur la parcelle M1 n° 67. La commission communale d'urbanisme a donné un avis favorable et ce dossier a été transmis à l'ADS, service instructeur.

DECISION MODIFICATIVE N°1 -BP EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme la maire explique que lors de l'établissement du budget 2021, une erreur d'imputation a été commise entre les chapitres 040 et 041 en dépenses et recettes d'investissement entraînant un déséquilibre des sections DI040/RF042 et DF042/RI040. Afin de régulariser l'équilibre budgétaire de ces sections, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
040		040	
21531	- 44503.06	2031	- 44071.06
		2033	- 432.00
041		041	
21531	44503.06	2031	44071.06
		2033	432.00
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les rectifications mentionnées ci-dessus.
Délibération n° 2021.21

ADOPTION DU REGIME ZONES DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)

Mme la maire informe les élus que l'article 110 de la loi de finances 2020 a créé les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) dans l'objectif de soutenir le commerce de proximité. La commune est concernée par ce dispositif.

Le régime des ZORCOMIR permet d'exonérer les entreprises de tout ou partie de leur CFE, TFPB, CVAE. Les pertes de recettes liées à ces exonérations sont en partie compensée par l'Etat à hauteur de 33 %.

Ce dispositif concerne uniquement les petits commerces de moins de 11 salariés et de moins de 2M€ de CA HT à la condition que la collectivité délibère dans ce sens et que l'entreprise en fasse la demande expresse. Ce dispositif prendrait effet au 1^{er} janvier 2022 et reconduit jusqu'en 2023.

Cependant, Mme la Maire précise que la commune est déjà classée, depuis plusieurs années, en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui est accordé par l'Etat automatiquement permettant le dégrèvement total de la CFE sur 5 ans avec une prise en charge à 100 % par l'Etat.

Ces 2 dispositifs ne sont pas cumulables mais peuvent se compléter par exemple pour la TFPB. Cependant, compte tenu que cette taxe est payée par la collectivité, il n'y a pas lieu d'adhérer au dispositif ZORCOMIR, moins avantageux que le ZRR.

A l'unanimité, il a été décidé de ne pas adhérer au dispositif ZORCOMIR.

Délibération n° 2021.22

ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT F3 AUX PLAINES

Plusieurs personnes ont fait acte de candidature pour la location de l'appartement F3 situé au-dessus de la salle polyvalente des Plaines.

Après discussion et délibération, il a été décidé d'attribuer ce logement à Mr FRAMMERY et Mme GUILINI à compter du 1^{er} juillet 2021. Le loyer mensuel est fixé à 466 € hors charge.

Délibération n° 2021.23

QUESTIONS DIVERSES

- Jocelyne ABONDANCE-POURCEL informe les élus qu'elle ne sera pas candidate à l'élection départementale à venir.
- Mme la maire informe les élus que suite à la demande de GUETTE Grégory, gérant de la fruitière que l'autorisation pour l'utilisation de deux places de stationnement a été reconduite pour cette été. Afin de diversifier son activité, une cabane à snack a été installée sur une des places pour proposer de la restauration rapide
- La commission « Travaux » a accepté le devis de l'entreprise ACROBATI d'un montant de 8750 € HT pour la réfection de la peinture de la toiture de l'église.
- Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé de solliciter d'autres devis pour le remplacement de la chaudière de la maison forestière. Six entreprises locales ont été contactées, mais aucune n'a répondu malgré une relance.
- Le Cabinet SCERCL a adressé un projet de règlement d'assainissement. Ce document de travail a été transmis à la commission « Eaux ». Une réunion va être organisée avec SCERCL afin de finaliser ce document.
- Journée citoyenne : Comme chaque année, la commune sollicite les bonnes volontés de la commune afin de participer à la journée pour l'entretien et le nettoyage des chemins proches des villages. Cette année, cette journée aura lieu le samedi 12 juin 2021 à partir de 7 heures. Une information va être diffusée.
- Passage piétons : Il avait été décidé que cette année, la commune allait réaliser plusieurs passages piétons afin d'inciter les automobilistes à ralentir au centre des villages. Les élus ont déterminé les emplacements. Si ces aménagements ne suffisent pas, l'acquisition et l'installation de ralentisseurs seront étudiés lors de la préparation du BP 2022. Un contact va être pris avec la MTD afin d'étudier la possibilité de faire des places de stationnement le long de la RD 88.
- Mme La maire sollicite une réunion interne avec l'ensemble des élus afin de déterminer l'orientation touristique qui pourrait être mise en place pour la commune. Une date va être proposée prochainement avec la participation de Mme MATEO, directrice de l'office du Tourisme Cœur de Tarentaise.

- Une nouvelle étude va avoir lieu afin de relancer de dossier portant sur la réalisation de la route de Chantemerle afin de désenclaver ce secteur. Une réunion interne se tiendra le 07.06 à 19 h 30.
- Fêtes des mères et pères : Comme l'année dernière et compte tenu de la situation sanitaire encore fragile, il a été décidé que l'opération « croissants/roses » serait reconduite cette année.
- Elections Régionale et Départementale : Il s'agit d'un double scrutin à 2 tours qui se tiendra les dimanches 20 et 27 juin 2021. Comme à chaque élection, la municipalité appelle aux bonnes volontés des électeurs afin d'assister les élus pour la tenue des bureaux de vote. Cette année, il convient de doubler le nombre d'assesseurs (20 sur la journée). Il manque beaucoup de monde pour tenir le bureau de vote des PLAINES. Nous appelons donc les électeurs du village à se faire connaître très rapidement auprès de la mairie ou de Mr DE BORTOLI afin d'épauler les élus dans cette tâche démocratique.
A chaque élection, il est toujours très difficile de trouver des bénévoles sur le bureau des Plaines, une réflexion va être engagée afin d'envisager la suppression de ce dernier pour les prochaines élections de 2022 et de conserver uniquement le bureau du chef-lieu.
- Un devis a été sollicité auprès de PIC BOIS pour la réalisation d'un panneau d'accueil pour les sentiers piétons dont le montant s'élève à 3666 € HT. Il a été décidé de valider ce dernier.
- Des points de collectes (verre, emballage et déchets ménagers) vont être rajoutés après le pont des plaines.
- La CCCT propose également l'installation et la gestion de composteurs collectifs sur le village. Une information sera faite dans la prochaine feuille de chou afin d'interroger les habitants sur la pertinence de cette initiative.
- Dans le cadre du plan de relance, un dossier a été déposé pour une rénovation de la salle polyvalente et des appartements des Plaines quant à l'isolation thermique du bâtiment. Une réflexion devra avoir lieu afin d'étudier les modifications qui pourraient être apportées (création de balcons pour les appartements existants, création d'un appartement sous les combes etc etc). Un rendez-vous a déjà eu lieu avec l'ASDER et AGATE afin de connaître les aides qui pourraient être activées pour ce type de rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie